

ORDRE DE MISSION DE REMPLACEMENT

M.....

Conformément à l'article 11 alinéa un de la loi 72-15 du 16 mars 2005, et compte tenu de la mutualisation des moyens nécessaires depuis la LOLF, vous êtes requis pendant toute la semaine pour remplacer :

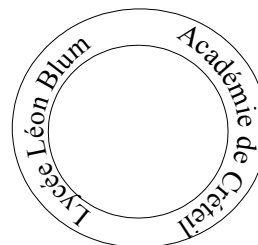
M....., professeur de

Vous prendrez en charge la classe de

Les compatibilités de votre emploi du temps et de celui de cette classe vous permettront de prendre la classe pour une durée de heures.

Ces heures seront, comme le stipule la loi, décomptées sur les 72 heures annualisées que vous devez en sus de votre service.

**Le Coordinateur des
Remplacements**



Ceci est bien sûr une simulation/prophétie, qui deviendra réalité dès la rentrée prochaine si nous ne réagissons pas.

ORDRE DE MISSION DE REMPLACEMENT

M.....

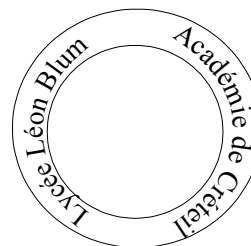
Conformément à l'article 11 alinéa un de la loi 72-15 du 16 mars 2005, votre quota de 72 HSE annualisées n'étant pas dépassé, vous êtes requis ce jour pour remplacer :

M....., professeur de
de à en salle

et

M....., professeur de
de à en salle

**Le Coordinateur des
Remplacements**



Ceci est bien sûr une simulation/prophétie qui deviendra réalité dès la rentrée prochaine si nous ne réagissons pas.